

Réunion d'information

Principes Généraux

CCA | février 2018



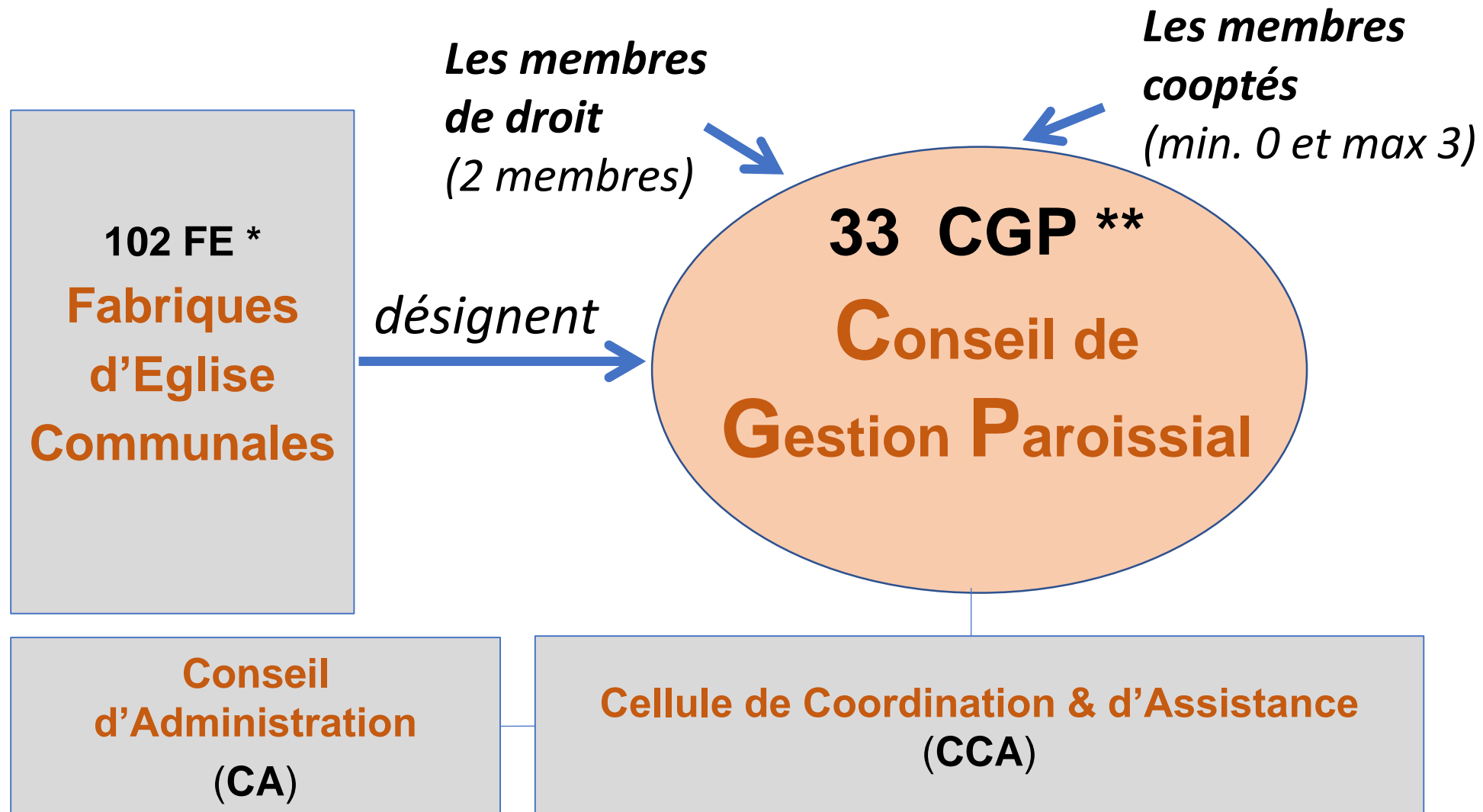
Fonds de gestion des édifices
religieux et autres biens
relevant du culte catholique

KIERCHEFONG

Avant-propos

1. Remerciements
2. Principe fondateur: organisation décentralisée
3. Transition dans la continuité

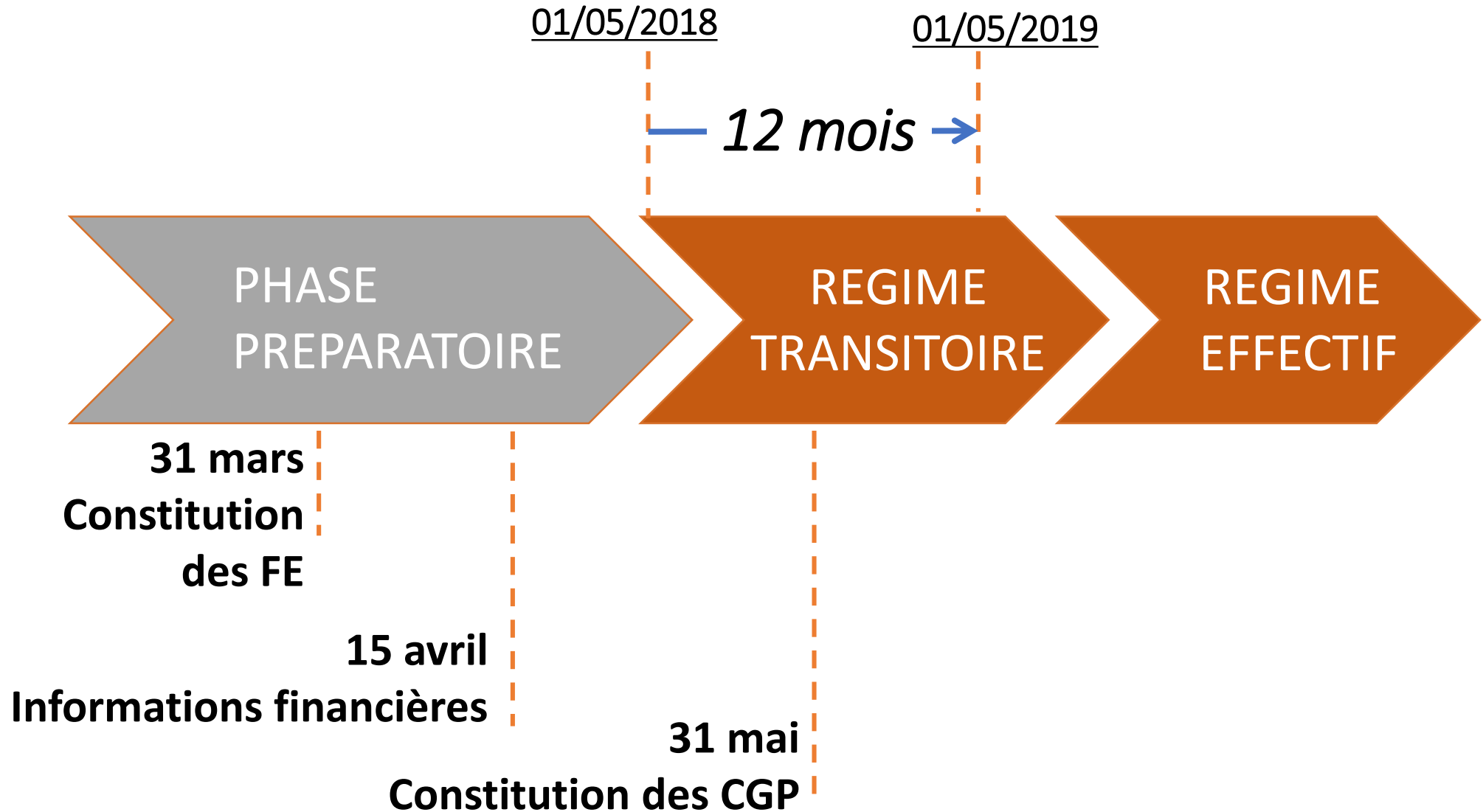
Organes du Fonds



* 1 FE par commune civile

** 1 CGP par nouvelle Paroisse

Phasage envisagé

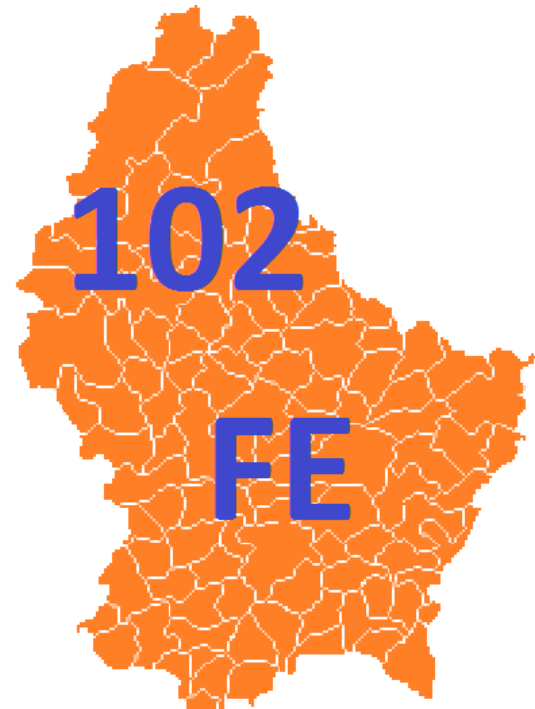


1. Constitution des Fabriques d'Église communales (FE)

Première réunion: Avant le **31 mars 2018**

- élections du Président, du Trésorier et du Secrétaire
- désignation du/des représentant(s) de la FE au sein du CGP

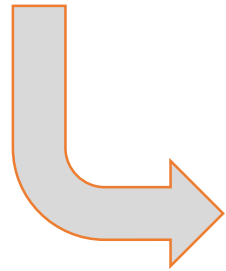
➔ Communication rapide du résultat de ces élections au commissariat des FE.



Répartition des membres des CGP

Critères:

- Le nombre de FE communales par paroisse
- Nombre d'habitants par commune



Répartition des membres des CGP

CGP n°.	Nouvelles paroisses (33)	Communes (102)	Répartition démographique de chaque commune dans la paroisse	Nombre de communes par Paroisse	Nombre de membres dans le CGP pour chaque Fabrique d'église communale
1	Élwen-Wäiswampich Saint-François	Troisvierges Weiswampach	65,9% 34,1%	2	3 2
2	Wëntger Sainte Famille	Wintrange	100,0%	1	5
3	Clerf Saint-Benoît	Clervaux	100,0%	1	5
4	Wooltz Saints-Pierre-et-Paul	Wirseler Wiltz Kischpelt	13,2% 73,9% 12,9%	3	1 3 1
5	Öwersauer Saint-Pirmin	Lac de la Haute Sûre Goesdorf Boulaide	25,4% 21,4% 16,3%	4	3 2 2 2



CGP



7 Communes

% de la population dans la paroisse

Nombre de membres de la FE envoyés au CGP



Beaufort

10,6%



Berdorf

7,8%



Echternach

23%



Rosport-Mompach

14,5%



Consdorf

8,1%



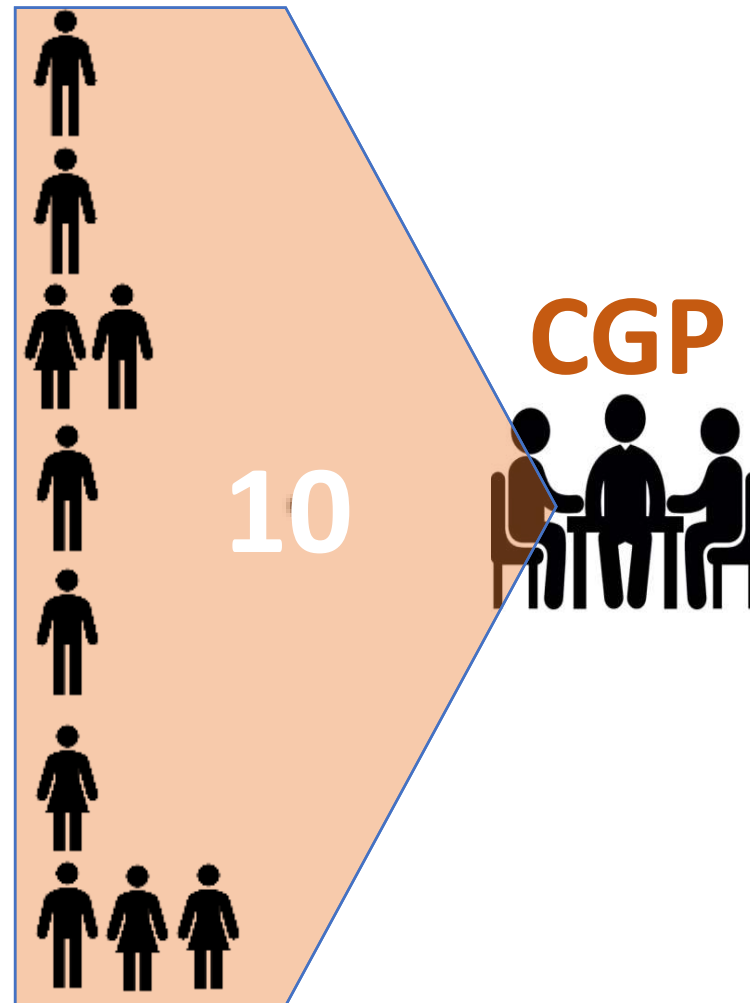
Bech

5,4%



Junglinster

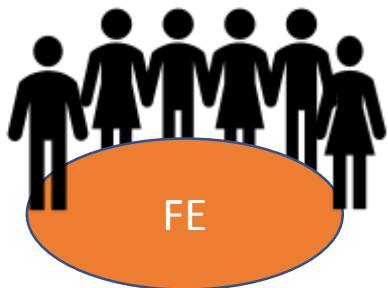
30,5%



Commune

% de la population
de la paroisse

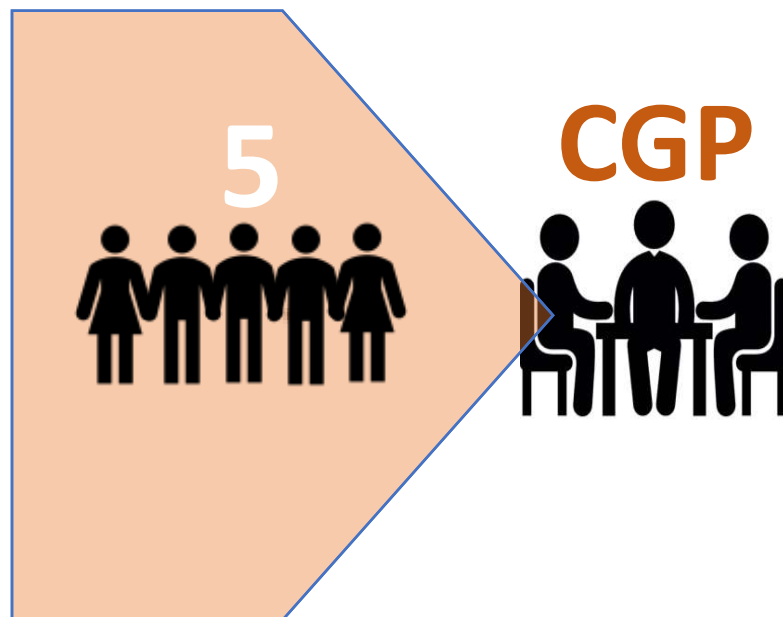
Nombre de membres de la FE
envoyés au CGP

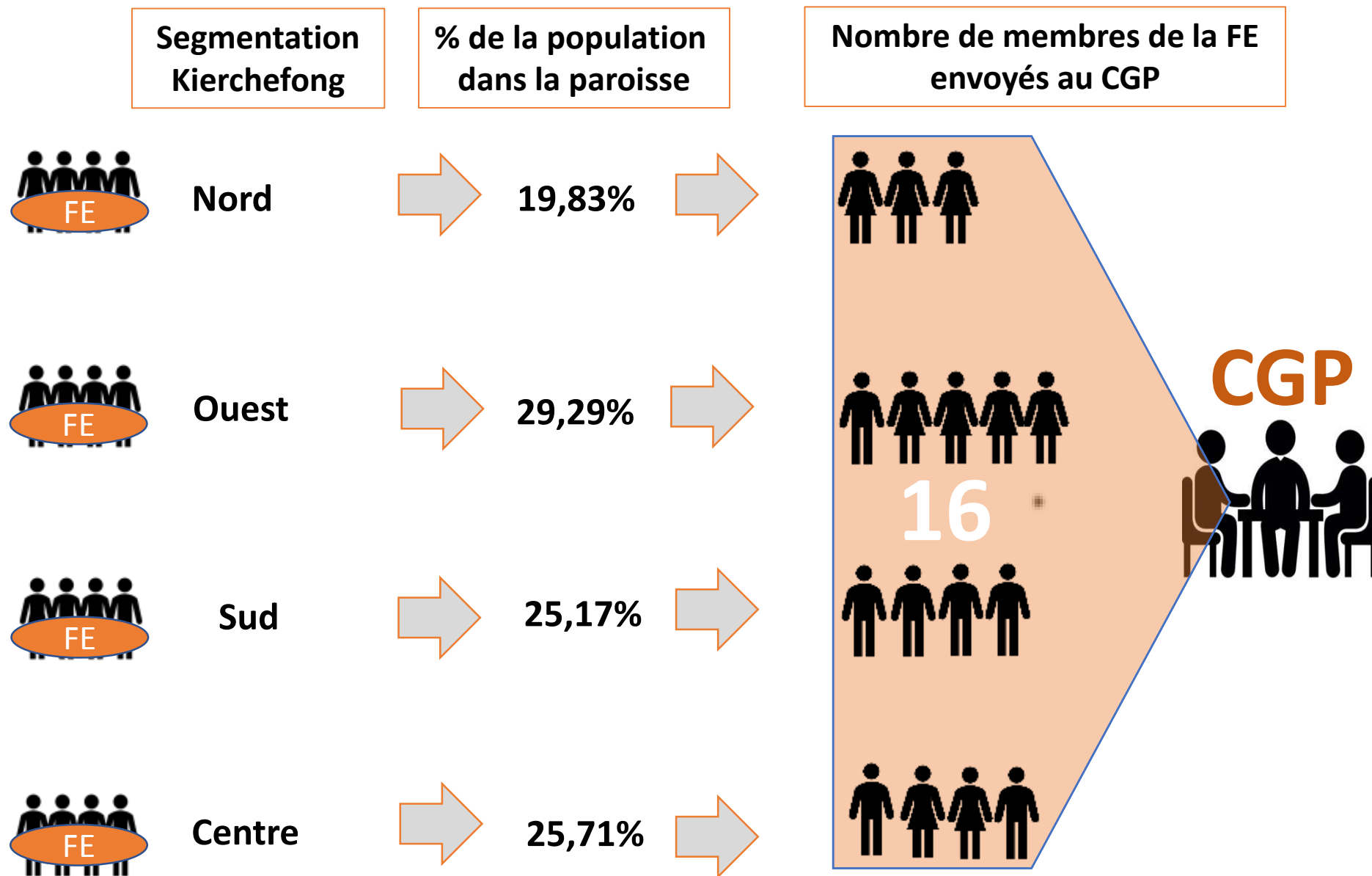


Wincrange



100%



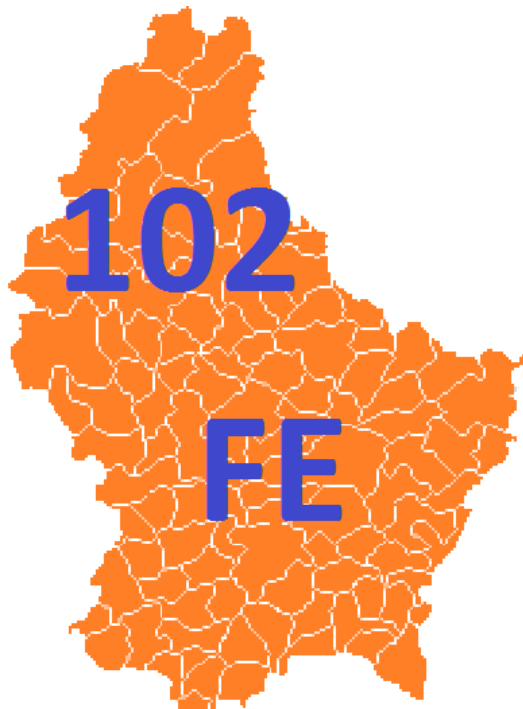


2. Constitution des CGP (*Conseils de Gestion Paroissiaux*)

Première réunion: Avant le **31 mai 2018**

- Une élection à la majorité simple et sans quorum doit permettre l'élection du Président, du Gestionnaire Financier («GF»), du Gestionnaire Immobilier («GI») et d'un Secrétaire;

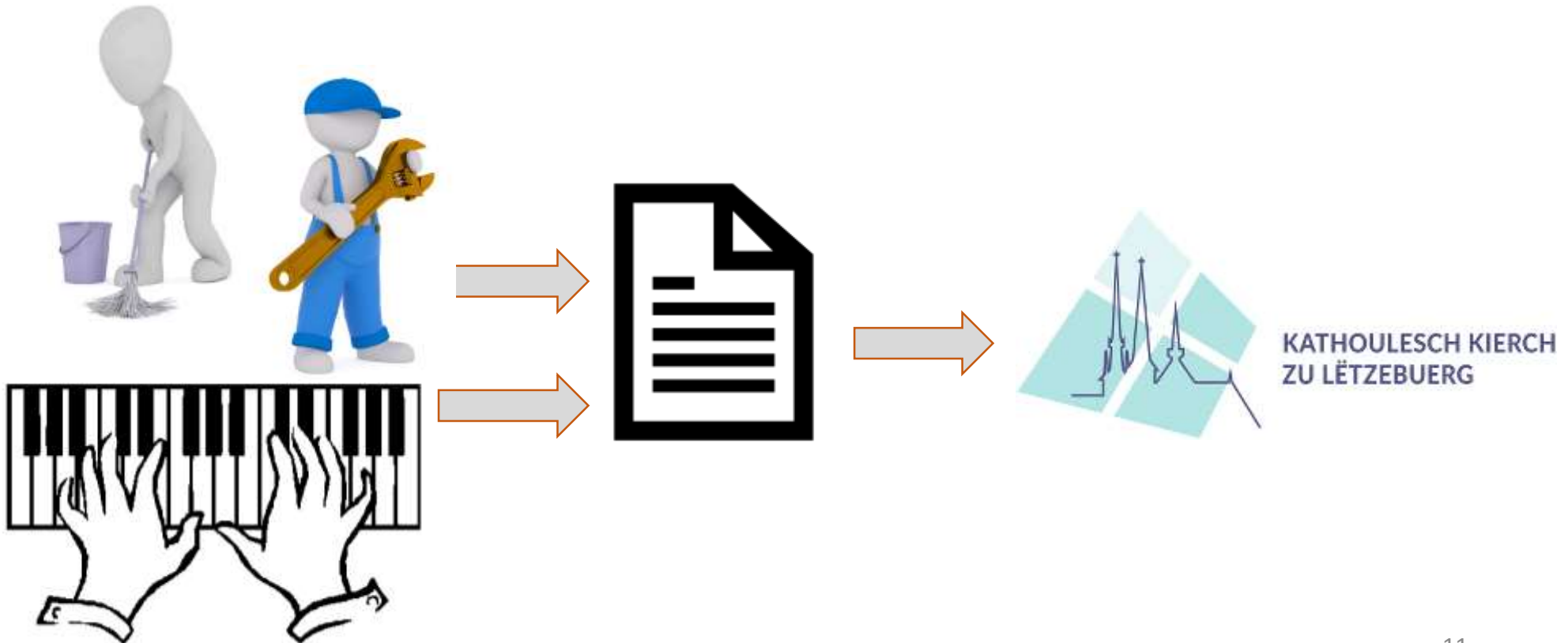
➔ Communication rapide du résultat de ces élections au commissariat des FE.



3. Salariés

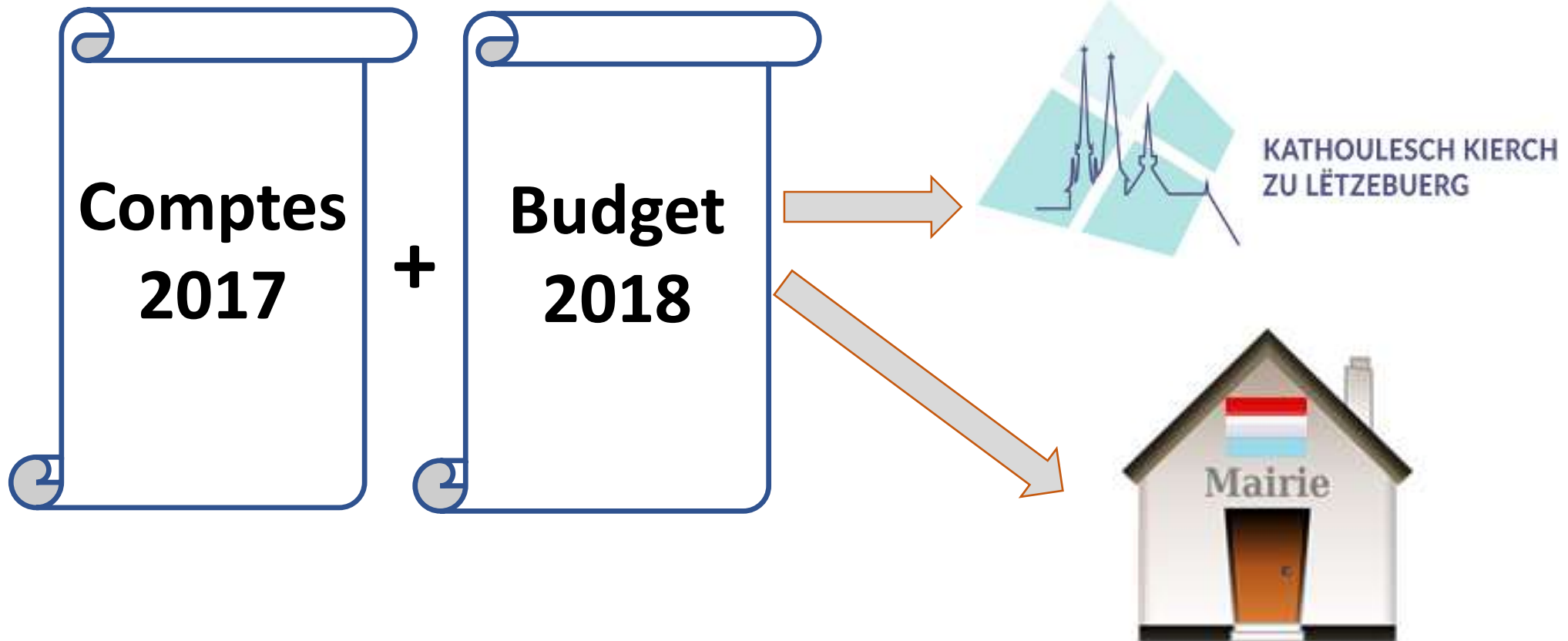
Transmettre les informations ci-dessous à l'Archevêché avant le **31 mars 2018**

- 1 formulaire complété par salarié
- Copie des documents (contrat, avenant, carte d'identité, dernière fiche de salaire ...)



4. Informations financières

Transmettre les informations ci-dessous à l'Archevêché avant le **15 avril 2018**



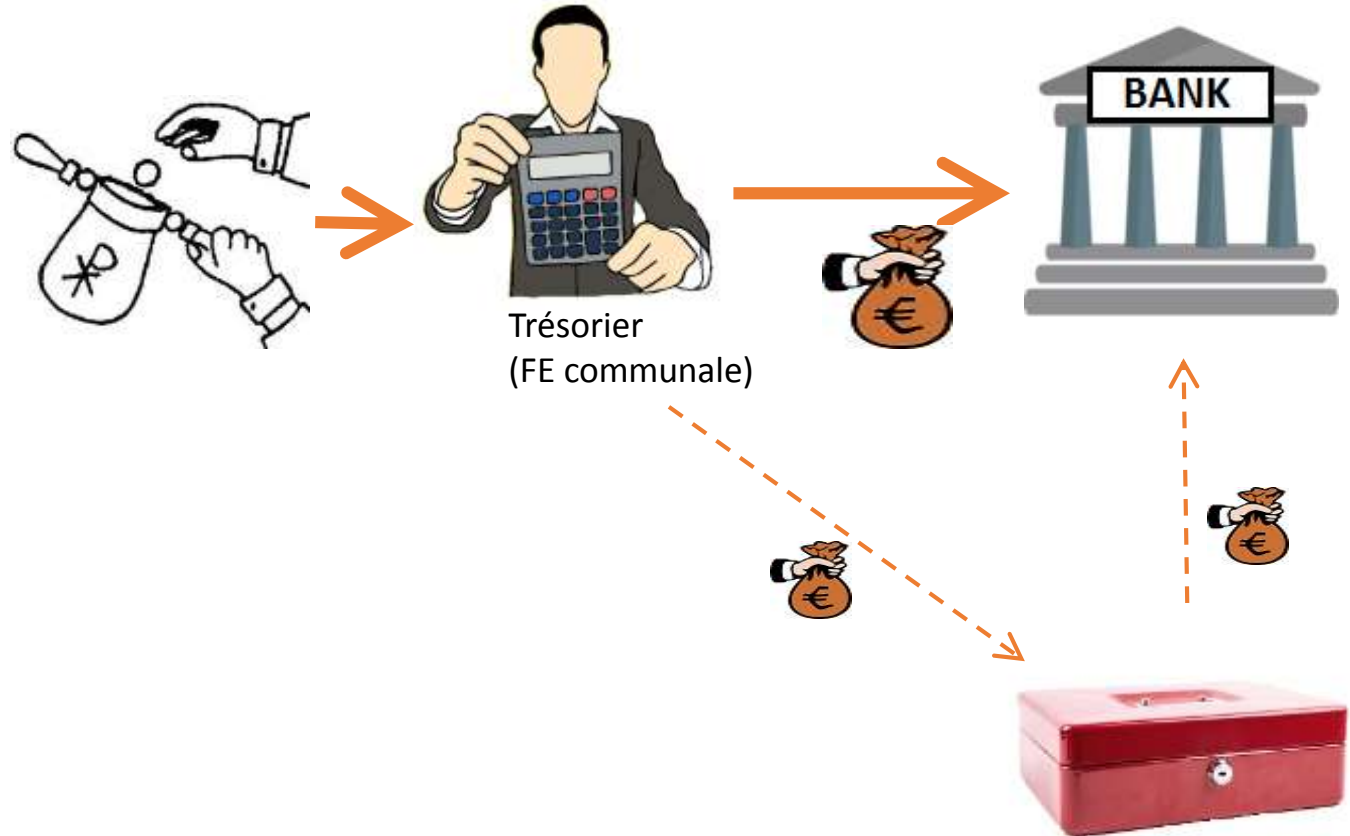
Maintenant

=

Régime
transitoire

=

Régime
effectif



Maintenant

=

**Régime
transitoire**

=

**Régime
effectif**



Maintenant



1: Facture



Trésorier de l'ancienne
fabrique d'église

2: Paiement

Régime
transitoire



Comme maintenant

Régime
effectif



1: Facture



Trésorier Fabrique
communale

2: Facture



Gestionnaire
financier du CGP

3: Paiement

- Les CGP vérifient les budgets au niveau communal (*somme des budgets des anciennes FE*);
- Les CGP établissent les budgets et les comptes au niveau paroissial, à *valider par le Conseil d'administration*;
- Les CGP gèrent le personnel salarié;

- Formation pour les Gestionnaires Financiers (CGP)

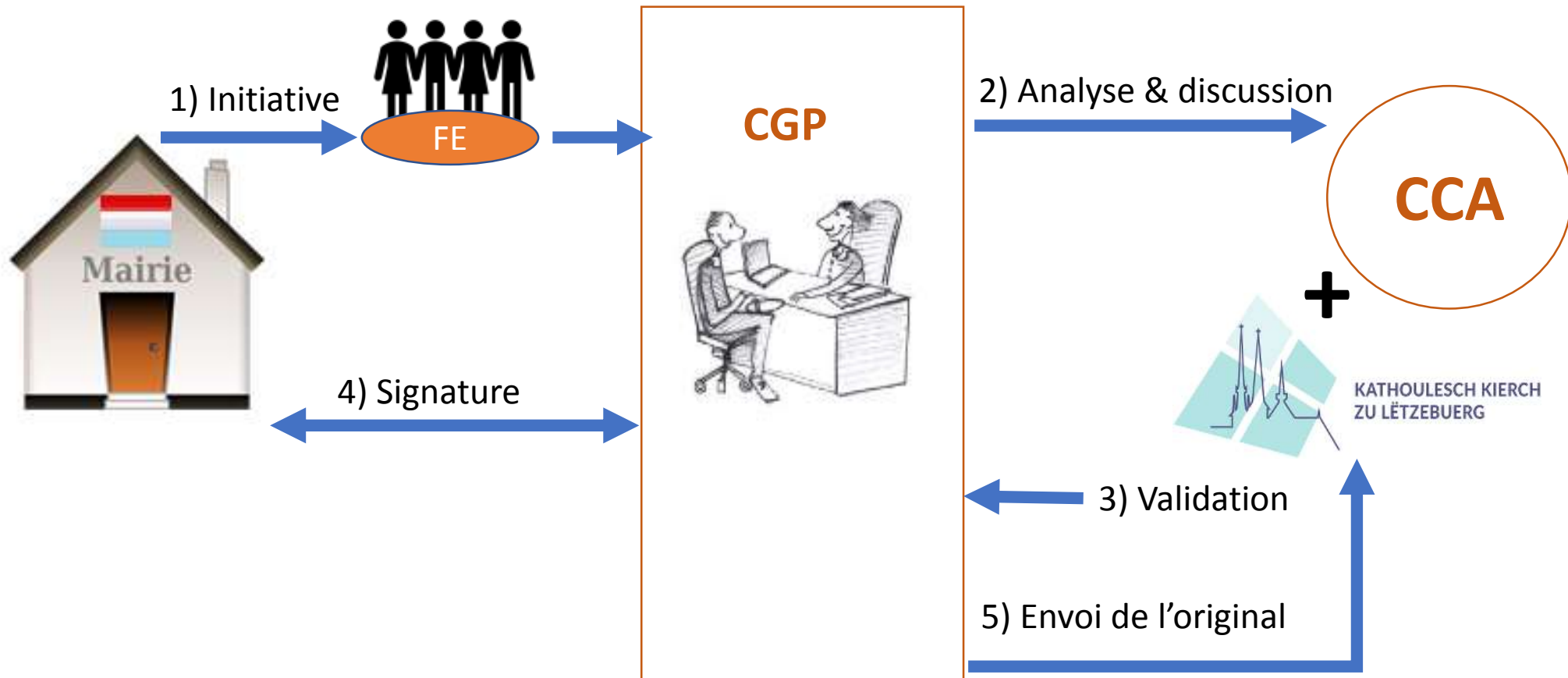
- Réunion en fin d'année sur le régime effectif

- Les CGP gèrent et préservent les édifices et le mobilier **religieux** de leur Paroisse;
- Les CGP développent et gèrent de manière active le patrimoine immobilier **non-religieux** de leur Paroisse;

- **Formation pour les Gestionnaires Immobiliers (CGP)**
- **Réunion en fin d'année sur le régime effectif**

Conventions avec les communes

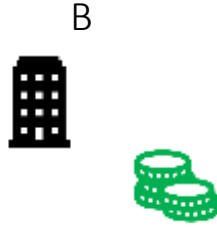
➔ Mise à disposition des édifices religieux



Fabrique d'église



Fabrique d'église



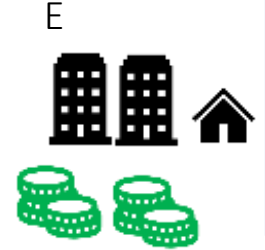
Fabrique d'église



Fabrique d'église



Fabrique d'église

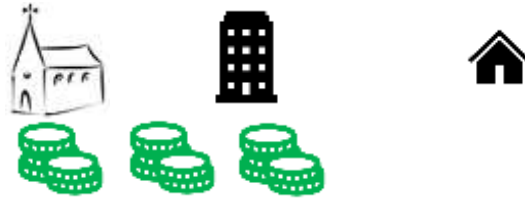


Entrée en vigueur de la loi

FE

(Fabrique d'église communale)

A+B+C



FE

(Fabrique d'église communale)

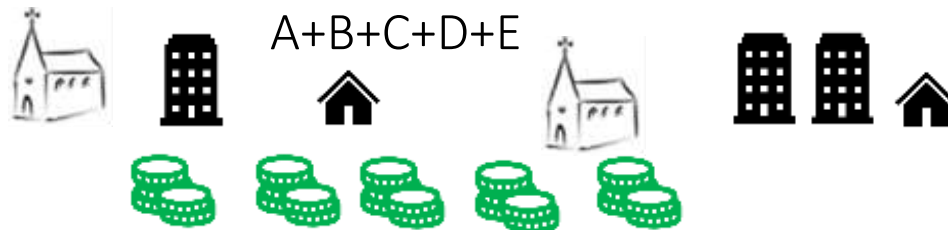
D+E



CGP

(Conseil de Gestion Paroissial)

A+B+C+D+E



Revenus Immobiliers

K
I
E
R
C
H
E
F
O
N
G

Entrée en vigueur de la loi

FE

(Fabrique d'église communale)



FE

(Fabrique d'église communale)



SOLIDARITE



Revenus



CGP

Réunion d'information

Être bénévole dans le «*Kierchefong*»

Fabricien au niveau de la commune

✓ Veiller à la préservation du patrimoine local;



✓ Être garant du lien avec la population locale, la commune;



✓ Faire profiter l'Eglise de son expertise au niveau local (trésorier, secrétaire, président...);

Fabricien au niveau de la commune

- ✓ Pouvoir désigner les représentants de la FE auprès du Conseil de Gestion Paroissial, voire y siéger soi-même;



- ✓ Gérer les fournitures nécessaires à l'exercice du culte;

- ✓ Être le point de contact pour le personnel salarié et autres fournisseurs;



- ✓ Être responsable des collectes;



Membre du CGP (Paroisse)

Président: Représentant du CGP et la personne de contact.
Il coordonnera l'équipe du CGP et gèrera les affaires quotidiennes.

Gestionnaire Financier:
Responsable des aspects financiers du CGP.

Gestionnaire Immobilier:
Responsable des dossiers immobiliers de la paroisse.

Secrétaire:
Responsable des aspects administratifs.

Président du CPP:
Fait valoir les besoins liés à l'exercice local de la pastorale.

Curé:
S'assure de la bonne gouvernance de la Paroisse.

Conseil d'Administration « CA »

- ✓ Bénévole, il se réunit au moins quatre fois par an;
- ✓ Il établit les objectifs et la stratégie du Fonds;
- ✓ Il définit le cadre de travail et délègue des compétences vers les CGP et les FE;
- ✓ Il délibère de toutes décisions majeures afin d'assurer la pérennité à long terme du Fonds;
- ✓ Il arrête les états financiers du fonds;
- ✓ Il mandate l'auditeur.

Cellule de Coordination et d'Assistance (CCA)

La CCA **assiste** les Conseils de Gestion Paroissiaux dans leurs missions.

La CCA développe des **solutions cadres** avec des fournisseurs, dans le but **d'optimiser les ressources** humaines et financières des Paroisses et Fabriques d'église.

La mission de la CCA est d'assurer la **cohésion de la gestion** du patrimoine.

Dates à retenir

Avant le 31 mars

- ✓ Constituer les fabriques d'églises communales
- ✓ Envoyer les informations sur les salariés à l'archevêché

Avant le 15 avril

- ✓ Envoyer les comptes 2017 et le budget 2018 à l'archevêché et à la commune

Avant le 31 mai

- ✓ Constituer les Conseils de Gestion Paroissiaux

Merci pour votre attention !



Fonds de gestion des édifices
religieux et autres biens
relevant du culte catholique

KIERCHEFONG